

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE

ETUDIANT*

- Pièce d'identité délivrée par l'administration française / Carte étudiant.
- 3 dernières quittances de loyer ou si le candidat est hébergé : Attestation d'hébergement. *CAUTIONNAIRE OBLIGATOIRE .

SALARIÉ

- Pièce d'identité délivrée par l'administration française / Carte étudiant.
- 3 dernières quittances de loyer où :
 - si le candidat est propriétaire : Avis d'impôt Taxes Foncières.
 - si le candidat est hébergé : Attestation d'hébergement.
- 3 derniers bulletins de salaires.
- Les 2 derniers avis annuels d'imposition.
- Attestation employeur de moins de 3 mois ou Contrat de travail.
- Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu.

GÉRANT ou DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ / COMMERÇANT / ARTISAN OU PROFESSION LIBÉRALE

- Pièce d'identité délivrée par l'administration française.
- 3 dernières quittances de loyer :
 - si le candidat est propriétaire : Avis d'impôt Taxes Foncières.
 - si le candidat est hébergé : Attestation d'hébergement.
- 3 derniers bulletins de salaires si gérant salarié.
- Les 2 derniers avis annuels d'imposition.
- L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale.
- L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
- La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant.
- La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels.
- Attestation de l'expert-comptable pour l'année en cours ou Compte de Résultat N-1 et N-2.
- Attestation d'allocations familiales, s'il y a lieu.

RETRAITÉ

- Pièce d'identité délivrée par l'administration française.
- 3 dernières quittances de loyer :
 - si le candidat est propriétaire : Avis d'impôt Taxes Foncières.
 - si le candidat est hébergé : Attestation d'hébergement.
- Bulletins de pension des 3 derniers mois.
- Les 2 derniers avis annuels d'imposition.

TOUT REFUS DE CANDIDATURE SERA DONNE SANS MOTIF ET SANS RECOURS CONTRE LE BAILLEUR OU SON REPRESENTANT.

CAUTION OBLIGATOIRE POUR LES CAS SUIVANTS

- ETUDIANT.
- INTERMITTENT DU SPECTACLE OU ASSIMILIE (Activité artistique non salariée).
- SOCIETE OU ASSOCIATION (Cautionnement bancaire ou caution du représentant social).
- LOCATAIRE FRANÇAIS EMPLOYE A L'ETRANGER (Par une société étrangère et domicilié à l'étranger).

Nota Bene : Le candidat locataire doit être en contrat à durée indéterminée (CDI) et le loyer doit représenter au maximum 30 % de ses revenus.

Une caution bancaire (1 an minimum de loyer Charges Comprises) ou une (ou plusieurs) caution solidaire sera demandé si le locataire ne remplit pas une de ces conditions.

Les personnes se portant caution solidaire doivent fournir les mêmes documents que ceux exigés des locataires.

DOCUMENTS CAUTIONNAIRE(S)

Les mêmes justificatifs seront demandés en fonction de la situation sus-indiqué (Salarié, Gérant, Retraité ...).

TOUT REFUS DE CANDIDATURE SERA DONNE SANS MOTIF ET SANS RECOURS CONTRE LE BAILLEUR OU SON REPRESENTANT.